



Les Échos de Bramefarine

n° 78 – novembre 2017 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

Un Automne en mouvement...



L'Éditorial du maire



En cette fin d'année 2017, trois événements qui n'ont cependant rien à voir entre eux marqueront, à leur manière, une étape dans la vie de notre commune. Tout d'abord, chaque maison, c'est-à-dire chaque famille, aura son adresse. Les

pompiers, qui ne sont plus du village, n'auront plus de mal à trouver les lieux des sinistres, les médecins trouveront plus rapidement les malades, et les livreurs de colis n'auront plus d'excuses pour seulement laisser un avis d'échec de passage par SMS sur votre mobile plutôt que d'effectuer la livraison prévue.

Le deuxième point est que nous terminerons les réseaux d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du village. Cela aura été très long et très cher. René Pois-Pompée, notre ancien maire, doit être remercié pour la volonté qu'il a manifestée durant tout son mandat pour commencer ces travaux et en mener à bien une grande partie. Grâce à la double opportunité de la dissolution du SABRE et du transfert de compétence à la communauté de communes « Le Grésivaudan », nous avons pu poursuivre cette action. Merci à notre 1^{er} adjoint, Michel Poinson, qui s'est

acharné à nous procurer, pour y parvenir, des prêts aux meilleurs taux et lancer les travaux cette année. La communauté de communes, vous le savez, va prendre cette compétence « Eau et assainissement » à partir de janvier 2018, et poursuivra donc le dernier chantier, à Avalon, qui ne sera terminé qu'au printemps. Cependant, en reprenant ces responsabilités, « Le Grésivaudan » va en unifier les taxes au cours des trois ou quatre années qui viennent, et si certaines communes vont en payer moins, d'autres, plus nombreuses d'ailleurs, vont en payer plus. Saint-Maximin fait partie de la seconde catégorie.

Enfin, le dossier « PLU » tire à sa fin. La commissaire enquêteur aura bientôt terminé de rassembler les résultats des avis des différents services destinataires intéressés, et recevra la population qui désire davantage de renseignements.

Si ces trois événements précités marquent une étape dans l'évolution du village, vous trouverez en plus beaucoup d'autres petites innovations ou améliorations qui seront utiles pour la qualité de vie que nous désirons poursuivre malgré les contraintes apparentes qui nous sont souvent imposées. Alors bonne lecture à tous.

Jacques Viret. ■

Sommaire :

Informations sur le PLU / Enquête publique.

Informations départementales / Informations intercommunales : eau & assainissement.

Informations communales M. Poinson, P. Zacharie, L. Etienne, A. Fouillet, O. Roziau, M.-L. Caporale, V. Lapied, L. Orliaguet. ■

Dans le prochain numéro :

Budget et projets 2018. ■



Michel Poinson
1^{er} adjoint -
Finances &
Communication

Informations communales

PLU - Enquête publique (calendrier, modalités des rencontres avec la commissaire enquêteur)

Le dossier de PLU, présenté lors de la troisième réunion publique, est clos et les différentes instances ont été informées dans les délais. La duplication et l'envoi du dossier ont eu lieu cet été. Nous avons reçu madame Christiane Cousin, la commissaire enquêteur qui sera en charge d'apporter ses conclusions avant arrêté définitif du PLU.

L'enquête publique aura lieu du 20 novembre 2017 au 21 décembre 2017 inclus. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place (document papier ou poste informatique) et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Il est également possible d'adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêteur – Commune de Saint-Maximin – Répidon – BP 22 – 38530 Saint-Maximin

ou par mél à l'adresse suivante :
plu@stmaximin38.fr.

La commissaire enquêteur assurera des **permanences et recevra le public en mairie les :**

- **mardi 21 novembre, 14 heures/17 heures ;**
- **jeudi 30 novembre, 9 heures/12 heures ;**
- **samedi 9 décembre, 9 heures/12 heures ;**
- **jeudi 21 décembre, 9 heures/12 heures.**

À l'expiration du délai prévu de l'enquête, le registre et les documents annexés sont clos, et la commissaire enquêteur dresse un procès-verbal de synthèse qui sera adressé en mairie sous huit jours ; nous disposons d'un délai de 15 jours pour produire des observations éventuelles.

Le rapport définitif doit être produit dans un délai de 30 jours à dater de la clôture de l'enquête et sera tenu à la disposition du public, en mairie et en préfecture, pendant une durée d'un an.

En sus de cette communication, des avis publics sont communiqués dans *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, Le Dauphiné Libéré* ainsi que par lettre d'information électronique (10 novembre 2017) et affichés sur les panneaux communaux.

Après enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de PLU, éventuellement modifié sera approuvé par délibération du conseil municipal (date prévue en février/mars 2018).

L'intégralité du dossier est disponible ici : <http://stmaximin38.fr/index.php/commissions/urbanisme/plu-2016-2018>. ■



Informations départementales

Permanences d'aide informatique

Pour vos démarches administratives qui se feront dorénavant obligatoirement en ligne via Internet (carte grise, impôts, etc.) la Direction territoriale du Grésivaudan accueille une jeune volontaire en service civique en charge d'une mission de soutien à la médiation numérique.

Des permanences seront organisées pour accompagner et aider les usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches en ligne (voir l'affichette jointe pour les jours et les lieux). ■

Informations de la communauté de communes

EAU & ASSAINISSEMENT

Le Grésivaudan a fait le choix d'anticiper le calendrier de la loi NOTRe en prenant le relais des communes pour la compétence eau et assainissement dès le 1^{er} janvier 2018. Les élus de Saint Maximin ont délibéré dans ce sens.

Comment cela va-t-il se traduire sur le quotidien des usagers ?

Pour les quarante-six communes du territoire :

- les travaux d'investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront réalisés par les services de la communauté de communes ;
- la tarification de l'eau et l'assainissement convergera progressivement pour atteindre un prix harmonisé à l'horizon 2021 (vote du conseil communautaire prévu en novembre) ;
- Le Grésivaudan assurera le conseil et l'accompagnement des particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation d'assainissement non collectif par le biais de prestataires.

- pour les constructions neuves, la communauté de communes assurera le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement.

Pour notre commune, les interlocuteurs ne changent pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population. Pour l'eau comme pour l'assainissement, contactez la mairie : 04 76 97 60 19.

NOUVEAU À noter : la facturation de votre consommation d'eau sera dorénavant assurée par le service des eaux du Grésivaudan (04 76 99 70 00). Plus d'infos sur : www.le-gresivaudan.fr/eaux.

Les nouveaux règlements, contrats et tarifs, pour l'eau et pour l'assainissement (collectif ou non) seront publiés et remis à chaque usager en début d'année par la communauté de communes. ■



Pierre
Zacharie
2^e adjoint -
Urbanisme

Informations communales / Travaux

Travaux d'assainissement à La Combe

Les travaux de rénovation et de mise en conformité de l'adduction d'eau potable, de la collecte des eaux usées et pluviales sont terminés et la route est provisoirement goudronnée car en 2018 nous procéderons à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.



Des aménagements spécifiques supplémentaires pour les eaux pluviales ont été pris en compte (non prévus initialement) afin de canaliser l'écoulement des eaux pluviales de la chaussée dans le secteur étroit des habitations près du bassin. Les deux bassins sont reconnectés au trop-plein de la citerne. ■

Travaux d'assainissement et eau potable Avalon

Le dossier d'études est terminé, l'appel d'offres a été lancé et nous sommes en phase de sélection.

L'estimation initiale a dû être réévaluée par rapport au chiffrage de la pré-étude à cause de la prise en compte des travaux plus importants prévus sur la collecte des eaux pluviales.

Ce chiffrage plus précis, nous a conduit à voter à l'unanimité un complément de prêt de 200 K€ afin de pouvoir lancer ces travaux comme prévu d'ici la fin de l'année.

Cette tranche de travaux viendra clore la mise en conformité des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales et de distribution d'eau potable sur la commune. ■

Travaux

De nouveaux accès à l'ensemble mairie/école

Les travaux d'accès à la mairie et à l'école pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes sont terminés depuis la fin de l'été pour la partie gros œuvre (création d'une rampe d'accès extérieure depuis le parking et de rampes dans la cour pour accès



aux classes).

l'école côté parking. ■

Les travaux sont achevés depuis peu par la mise en place d'une rambarde sur la rampe d'accès et par la construction d'un nouvel auvent. Ces travaux ont été l'occasion de dégager et mettre en valeur la façade de

Réfection des ponts du Rechouchet

Les travaux de réfection des deux ponts sur le ruisseau du Rechouchet sont en cours.

Pour mémoire, ces deux ponts très dégradés et ne permettaient plus la circulation des véhicules et piétons en sécurité devaient être remplacés. Ces travaux réalisés par l'entreprise Midali se font sous la maîtrise d'œuvre ONF-RTM.



Le pont amont presque terminé est en attente du revêtement enrobé. Le pont aval est terrassé, les enrochements et la pose des cadres béton sont en cours.

Les enrobés des deux ponts seront terminés pour fin novembre, permettant alors la réouverture à la circulation ■



Laurence Etienne
élue responsable
Environnement

Environnement

Nouvelles du marais d'Avalon

De nouveaux amphibiens sont apparus au marais d'Avalon. Ce



sont les pelleteuses qui ont démarré le chantier. Les études se concrétisent. C'est la société Bois des Alpes Services, de Hurtières, qui a eu le marché avec une sous-traitance pour la partie élagage par l'entreprise Bouchet paysage. Le marché s'élève à 50 672 € HT, montant financé à 93,32 % par le département. Pour rappel, une partie en eau libre va être creusée et un merlon de séparation entre les deux zones sera réalisé avec la matière prélevée. Les poissons, qui ne font pas toujours bon ménage avec les larves des grenouilles auront ainsi leur secteur réservé. Ces travaux sont nécessaires car le marais était en voie d'atterrissement. De plus la qualité paysagère du site sera améliorée.

Pour la réalisation des travaux, le marais a dû être vidangé et pour sauver le maximum de poissons, deux pêches électriques ont été organisées. Pour information un courant électrique de faible intensité est envoyé avec une perche dans l'eau. Il choque les poissons mais pas assez pour les tuer, mais assez pour les faire remonter à la surface où ils peuvent être récupérés à l'épuisette. Environ 250 kg de poissons ont été prélevés et relâchés au petit Lône à Pontcharra. Ceci a pu être possible grâce à la fédération de pêche de l'Isère et l'association de pêche de Pontcharra présidé par Marie-Hélène Milani. Ce petit étang était très riche et même en surpopulation en carassins, tanches, rotengles...



Les travaux devront être terminés à la fin du mois. ■

Environnement

En route vers le zéro pesticide...



Notre commune s'engage vers le zéro pesticide. En effet depuis la loi Labbé effective depuis janvier 2017, les communes n'ont plus le droit d'utiliser des

produits phytosanitaires, ce qu'elle fait déjà. Mais afin de mieux gérer les espaces verts, les fauches, la biodiversité et les notions de sécurité, l'équipe des services techniques sera accompagnée par l'organisme Fredon. Nous bénéficierons pour ces conseils d'une subvention de l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %. ■

...et, peut-être, le label Apicité

Ce nouveau label est attribué aux communes qui font l'effort de prendre conscience de l'importance de la biodiversité sur leur territoire et de la nécessité d'avoir un environnement favorable à la vie des abeilles. Aussi de nombreuses ruches existent sur la commune. Nous lançons un appel à tous les propriétaires afin qu'ils se fassent recenser sur la commune. Cette action sera utile pour évaluer l'intérêt de ce label.

Nous vous rappelons également que « tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre, d'une part, et leurs emplacements, d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant « un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française » selon le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation

Se connecter sur : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/declarer-des-ruches-294> ou remplir le formulaire en mairie. ■

The infographic is titled 'DÉCLAREZ VOS RUCHES' in large blue letters. Below the title, it states 'ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE'. Two bullet points follow: 'Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue' and 'Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation'. A section titled 'QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?' lists three benefits: 'CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE' (with a pie chart icon), 'AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES' (with a magnifying glass icon), and 'MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE' (with the European Union flag icon). At the bottom, it says 'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE' and provides the website 'mesdemarches.agriculture.gouv.fr' with a computer icon. The French flag is at the very bottom.



*Agnès Fouillet
élue responsable
Vie Scolaire*

Vie scolaire

Rythmes scolaires et garderie

Après trois années d'application des nouveaux rythmes scolaires, le conseil d'école, qui regroupe enseignants, représentants de parents et élus, a fait le choix à la majorité du retour à la semaine de quatre jours : les élèves et leurs enseignants ont donc retrouvé à la rentrée de septembre le mercredi libéré et des journées de classe de 6 heures. D'après M. Gauthier, directeur de l'école, « le mercredi avait certaines vertus » en termes d'apprentissages, mais le maintien d'une matinée « longue » (3 h 30) reste

intéressante pour profiter d'une plus grande réceptivité des enfants. Les représentants de parents évoquent globalement des enfants plus calmes suite à la suppression des heures de classe du mercredi. Pour ne pas pénaliser les parents qui travaillent, les élus ont fait le choix de proposer une garderie le mercredi matin, de 7 h 30 à 12 h 30. Elle n'est fréquentée que par un nombre très faible d'enfants et représente un coût important pour la commune du fait de cette faible participation. ■

Remise de prix

Le 12 octobre dernier, j'ai eu le plaisir de remplacer M. Viret pour une cérémonie républicaine de remise des diplômes du Brevet au collège Marcel-Chêne de Pontcharra. Après l'allocution de M. Lespine, principal du collège, les élèves ayant obtenu la mention « Très bien » à l'examen se sont vu remettre leur diplôme en

main propre, chaleureusement applaudis par leurs camarades et les parents présents. Félicitations aux Saint-Maximinois Maud Valkre et Lucas Heuzé-Aubrion pour leur excellente mention, sans oublier les autres jeunes diplômés de cette même promotion ! ■

Informations communales

Un nom pour ma rue



Le projet avance, le service de la Poste a pris un peu de retard cet été mais a finalement terminé de formaliser toutes les voies et numéroter toutes les habitations de Saint-Maximin. Aujourd'hui, la commission communale chargée de ce projet doit vérifier et valider le travail élaboré par la Poste.

Au terme de ce travail et une fois que le projet aurait reçu la validation définitivement du conseil municipal, la commune adressera sa délibération officialisée à la Poste. L'échéancier pour clore ce projet n'est pas totalement arrêté mais nous vous tiendrons évidemment informés. ■

Sécurité

Saint-Maximin, Mairie Vigilante



Olivier Roziau
élu responsable
Sécurité

La commune de Saint-Maximin a fait le choix de devenir «Mairie Vigilante». À ce titre, elle peut recevoir, en temps réel, les alertes publiées sur la plateforme par les Voisins Vigilants. Elle a également la possibilité de communiquer avec ses administrés sur tous types de risques ou de désagréments (cambriolages, inondations, météo, travaux, etc.). Ce dispositif est vraiment un outil d'écoute de la population. En plus de pouvoir informer rapidement les administrés, la commune pourra augmenter la réactivité de ses services grâce à la réception en temps réel de toutes les alertes des Voisins Vigilants. Enfin, en tant que Mairie Vigilante, la commune s'engage à installer les panneaux signalétiques Voisins Vigilants aux entrées de la commune.

Voisins Vigilants, c'est quoi ?

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants rétablit confiance et sérénité. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à - 40 % par an. Mais alors concrètement, Voisins Vigilants c'est quoi ? Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre la commune, la gendarmerie et

les Voisins Vigilants. Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans tous les hameaux de Saint-Maximin, afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou comportements suspects. Tout ceci dans le respect de la vie privée des habitants bien sûr. Cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion.

Comment devenir Voisin Vigilant ?

C'est très simple. Il suffit de vous inscrire sur la plate-forme Voisins Vigilants. Il s'agit d'un site Internet communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même hameau afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Votre inscription sur le site www.voisinsvigilants.org vous permettra de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants. Ainsi, vous pourrez partager entre autres vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance.

Vous aussi devenez un Voisin Vigilant

Inscrivez-vous directement sur le site www.voisinsvigilants.org.

Pour tout autre renseignement concernant le dispositif, vous pouvez contacter dès maintenant le 06 15 69 08 66 (Olivier Roziau) ou le 04 76 97 60 19 (commune de Saint-Maximin). ■



Radar pédagogique



Depuis quelques semaines un radar pédagogique a pris place au centre bourg de la commune. Son positionnement à cet endroit n'est pas sans importance. En effet, le carrefour en amont de ce panneau nous annonce une sortie d'école et un passage protégé pour accéder à l'abri bus. La vitesse est donc limitée à 30 km/h.

Un grand nombre d'entre vous ont conscience que la limitation de vitesse sur ce secteur de la route départementale est réellement fondée. Un relevé régulier des vitesses enregistrées sera effectué et étudié. Ce constat ne doit pas nous amener à prendre des mesures supplémentaires. Ce dispositif doit vous inciter à ralentir. Nous faisons appel à votre responsabilité et votre civisme. ■



Marie-Laure
Caporale
4^e adjointe -
Animation

Animations

Les Journées du Patrimoine, samedi 16 et dimanche 17 septembre

Près de 200 visiteurs ont été accueillis pendant les Journées du Patrimoine à la Tour d'Avalon. En plus de la visite de l'édifice, ils ont pu aussi profiter des derniers jours de l'exposition de peintures et de sculptures, en place depuis les Fêtes de La Tour. Merci aux

élus qui ont assuré les permanences d'ouverture durant ces deux demi-journées.

Nombreuses aussi ont été les personnes qui se sont rendues à la Forge du Père Gauthier, qui ouvrait également ses portes pour cet événement. ■

Le Jour de la Nuit, samedi 14 octobre

Dans la nuit, sous le ciel étoilé, sur le site de la Tour d'Avalon, les visiteurs ont pu approcher les étoiles, les constellations, les planètes grâce aux télescopes et autres lunettes spécifiques mises à leur disposition par une équipe d'astronomes

amateurs, venus tout spécialement animés cet événement. Merci à M. Bzeznik et à ses amis. Un chocolat chaud fut offert par la commune et contribua à faire partager à tous un moment très convivial. ■

Le recensement INSEE de la population

Il est obligatoire ; il a lieu dans les communes comme la nôtre, tous les cinq ans ; il permet de déterminer la population officielle de notre commune et de mieux répondre à ses besoins.

La collecte des informations (distribution et récupération des questionnaires) **débutera le 18 janvier 2018 et s'achèvera le 17 février 2018.**

Pour participer à ce recensement deux choix possibles :

- répondre sur les questionnaires papier remis par l'agent recenseur, qui passera les récupérer ;



- répondre en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr : ce choix est à privilégier.

Merci d'ores et déjà de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur (son nom sera communiqué ultérieurement) qui passera dans chaque logement.

Pour rappel, toutes les fiches collectées sont confidentielles.

Des informations supplémentaires vous seront communiquées ultérieurement. ■

Commémoration du 11 Novembre 1918

Ce sont les enfants, venus en nombre cette année, qui ont déposé les gerbes au pied du monument aux morts après la lecture du discours de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, madame Geneviève Darrieussecq, par Marie-Laure Caporale, en présence des repré-

sentants des anciens combattants, des pompiers et des associations de notre commune. Une



minute de silence a été respectée pour commémorer l'armistice mettant fin à la guerre 1914/1918 et pour honorer la mémoire de nos combattants morts pour la paix. ■

Animation & Culture

Une Saint-Maximinoise à l'honneur !

Monique Perret, bien connue de tous, a été décorée de la médaille de Chevalier des donateurs de sang. C'est madame Jeanine Barbier, présidente de l'UD38 et représentante de la Fédération française des donateurs de sang bénévoles qui lui a remis cette médaille, lors du salon Terroir & Création qui s'est déroulé le 14 octobre, à Chapareillan. Une belle et juste récompense pour Monique Perret, secrétaire de l'Amicale des donateurs de sang de Pontcharra/Saint-Maximin depuis 1994 ; la

commune lui adresse ses sincères félicitations pour son action humaine et généreuse . ■



Les événements de cette fin d'année 2017

Soirée Beaujolais, samedi 25 novembre : organisée par l'Association Sportive de Saint-Maximin, à partir de 19 h 30, à la salle Marie-Louise.

Téléthon, samedi 9 décembre : réalisation et vente de la « soupe commune » et de pâtisseries au bénéfice de l'AFM-Téléthon, à la salle Marie-Louise.

Noël de l'école, vendredi 22 décembre : c'est déjà Noël à Saint-Maximin ! Après-midi festif, salle Marie-Louise, avec les enfants de l'école, les parents et leurs amis... spectacle proposé par les écoliers, spectacle-surprise offert par la commune et arrivée du Père-Noël avant le feu d'artifice qui illuminera notre village ! ■



*Véronique
Lapied
élue responsable
Culture*

La groupe de travail Culture est heureux de vous convier à une soirée théâtre d'improvisation ce samedi 18 novembre, à 20 h 30, avec la compagnie « Les Garde-fous » qui nous vient de Chambéry sur le thème des 7 péchés capitaux: Les 7 péchés seront joués par des comédiens en interaction avec le public ! Ils improvi-

Soirée Théâtre



sent des histoires drôles, burlesques, poétiques comme auraient pu l'écrire Molière, Chateaubriand, Romain Gary et bien d'autres encore. Ce spectacle tout public vous fera voyager dans le monde de l'improvisation théâtrale.

Attention ! le rire peut être contagieux ! D'ici là éloignez-vous de l'orgueil, de la gourmandise, de l'envie de la pares... Venez nombreux, entrée libre et gratuite. Une buvette sera assurée par l'association Vive l'école. ■



Laurent Orliaguet
élu responsable
Jeunesse
& Sports

Jeunesse et sports

Le foot à Saint-Maximin

La première partie de la saison de football vient de s'achever fin octobre. Cette année, le jour des rencontres à changer : nous nous réunissons le jeudi soir (de 18 heures à 19 heures au centre de loisirs). La motivation de nos petits footballeurs et la bonne humeur sont toujours présentes ! Le manque de luminosité et une météo souvent



compliquée à cette période de l'année nous oblige à faire une longue trêve. Les séances reprendront en avril (un affichage précisera la date exacte). Rappel : cette activité est encadrée par Olivier Roziau et Laurent Orliaguet, et concerne tous les jeunes du village (à partir de 7 ans). Merci une fois de plus au centre de loisirs qui nous met à disposition le terrain tous les jeudis soirs. ■

Coup de projecteur sur l'Association Sportive de Saint-Maximin (ASSM)

L'ASSM est une association historique de Saint-Maximin, avec presque trente ans d'existence ! Son bureau directeur est composé de Câm Hông Viret (présidente), Marie-Françoise Chenevier (vice-présidente et secrétaire) et Martine Di Perna (trésorière), aidé de Marie-Laure Caporale, le référent mairie des associations. L'ASSM propose principalement deux activités physiques : le yoga et la gymnastique-fitness, qui se déroulent dans la salle Marie-Louise. Le yoga est encadré par le professeur Isabelle Bongrand tous les mercredis, de 10 heures à 11 h 15, et de 19 h 30 à 20 h 45. Le nombre



important d'adhérents impose ces deux créneaux. C'est Aaron Territorio qui, en tant que coach sportif, mène la gymnastique les jeudis, de 19 h 45 à 20 h 45. Pour plusieurs raisons, l'ASSM est une association très dynamique de notre village. Déjà, le nombre important de personnes inscrites, une soixantaine, en témoigne (44 en yoga et 15 en gymnastique). De plus, l'association multiplie les événements qui viennent compléter le programme annuel : stages de yoga, journées fitness, sorties en extérieur, découverte du bienfait des plantes ou des huiles essentielles par exemple. Enfin, l'ASSM joue un rôle important pour la cohésion des habitants de Saint-Maximin. Ses membres participent activement à plusieurs manifestations, comme les Fêtes de la Tour, la soirée Beaujolais ou la journée consacrée au Téléthon. On ne peut que souhaiter longue vie encore à cette association positive et engagée ! ■

Boulangère

Notre boulangère, Anne, du hameau Les Bruns reprendra son activité le vendredi 23 décembre entre 16 h 30 et 18 h 30. Pour vos commandes de pains biologiques cuits au feu de bois ou brioches, contactez-la au 06 52 94 76 05. ■

Résultat des élections sénatoriales en Isère

Le 24 septembre 2017, les grands électeurs ont élus les cinq sénateurs de notre département : Michel Savin (LR, sortant), Frédérique Puissat (LR), Guillaume Gontard (PCF/EELV), André Vallini (PS, sortant) et Didier Rambaud (REM). ■

État civil

Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.

Mariages : 12 août, Clément Pisios & Lydie Caillet-Rousset ; 16 septembre, Gérald Nardin & Lucie Rey.

Décès : 15 septembre, Dino Menichetti. ■